



## Démission periode d'essai avec carte compétence et talent

Par **pointkom**, le **28/06/2011** à **15:12**

Bonjour,

Ma profession ingénieur informatique

en avril 2011 j'ai commencé par un contrat cdi avec une société française(ssii) dont mon titre de séjour est 'compétence et talent', elle m'a envoyé une promesse d'embauche quand j'étais en Tunisie.

Le problème c'est que j'ai déposé mon dossier de la carte, j'ai fait visite médicale, j'ai un récépissé, j'attends la livraison de ma carte, en parallèle je veux changer d'entreprise et travailler avec une autre CDI. Je démissionne de la première et signe un autre contrat, sachant que j'ai pour le moment seulement un récépissé de carte de séjour. Est-ce que ça est possible (démission) vu que je suis encore en période d'essai avec la première entreprise? Est-ce que ça empêche la livraison de la carte? Ça touche mon statut en tant que salarié avec séjour compétent et talent? Est-ce que je peux signer un autre contrat avec une autre entreprise?

Par **mimi493**, le **28/06/2011** à **15:19**

Vous prenez bien beaucoup de risques, vous ne pouvez pas attendre ?

Votre employeur risque d'avertir l'administration et vous n'aurez pas votre carte.

Par **pointkom**, le **28/06/2011** à **15:44**

Oui mais la date pour prendre ma carte est juste un jour avant que ma période d'essai termine  
Alors si j'ai la chance d'avoir ma carte puis je démissionne, est ce passe bien  
en faite je travail sous le cadre d'un projet compétence et talent et je sais pas si je peux  
changer l'entreprise ou non surtout première année???!!!